



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 10 octobre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Annick VAILLANT, Alain CHAUVET, Eric BAINVEL

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Accusé de Réception</b>  LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044  Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241018-20241056-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/10/2024
--	--

### DÉLIBÉRATION 2024-10-56

### OBJET : DON EN FAVEUR DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN

██████████  
Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
saint-herblain.fr  
██████████

**DÉLIBÉRATION 2024-10-56**

**OBJET : DON EN FAVEUR DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN**

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Un citoyen herblinois a souhaité faire un don de 10.00 € en espèces lors d'un mariage à la mairie de Saint-Herblain le samedi 24 août 2024.

**En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :**

- d'accepter ce don et de procéder à la mise à l'encaissement ;
- de dire que la somme de 10.00 € sera inscrite au budget 2024 du C.C.A.S sur la ligne 75888-420.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 18 octobre 2024  
Publié le 23 octobre 2024